



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

## EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 113 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Mauricie S.E.C. (9192-8515 Québec inc.) a annoncé la fermeture temporaire indéterminée d'au moins 6 mois de ses installations de la Scierie de Rivière-aux-Rats, effective le 22 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Scierie emploie 150 travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Mauricie S.E.C. (9192-8515 Québec inc.) est un employeur important pour la Ville de La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE les salariés, à de nombreuses reprises depuis 1995, ont consenti des concessions salariales et normatives afin de permettre à Produits Forestiers Mauricie S.E.C. (9192-8515 Québec inc.) de surmonter les différentes embûches;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel de développement de la Scierie de Rivière-aux-Rats;

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Mauricie S.E.C. (9192-8515 Québec inc.) n'a pas donné suite à la demande du Syndicat des employés de la Scierie de Rivière-aux-Rats - CSN de mettre en place un comité de relance et de développement.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- de mettre en place et de diriger un comité de relance avec la participation des autorités compétentes (Investissement Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Ville de La Tuque, etc.);
- d'imposer un moratoire sur toutes modifications en lien avec la garantie d'approvisionnement de la Scierie de Rivière-aux-Rats;
- de suspendre l'application de l'article 92 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour que les volumes de bois rond présentement en inventaire sur le site de la scierie soient dédiés à faire du bois d'œuvre sur le site de la scierie.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

Marie-Louise Tardif  
Députée de Laviolette-Saint-Maurice

04 décembre 2024

Date de signature de l'extrait